



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Sécurité et encadrement du développement de la géothermie en Alsace

Question orale n° 511

#### Texte de la question

M. Théo Bernhardt appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur les enjeux de sécurité et d'acceptabilité sociale liés au développement de la géothermie en Alsace. Trois séismes induits ont récemment été ressentis à proximité de la centrale géothermique de Rittershoffen, conduisant à son arrêt immédiat conformément aux protocoles de sécurité. Ces évènements soulèvent des inquiétudes légitimes parmi les habitants, alors même que plusieurs nouveaux projets géothermiques sont en cours de développement dans la région. Si la géothermie constitue une énergie renouvelable et décarbonée stratégique pour la transition énergétique et l'économie locale, son déploiement doit impérativement s'accompagner de garanties solides en matière de sécurité et d'une concertation effective avec les élus locaux et les populations concernées. Il souhaite ainsi savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer le cadre réglementaire applicable aux installations géothermiques, garantir une information transparente des populations et assurer un développement maîtrisé et sécurisé de cette filière énergétique en Alsace.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Théo Bernhardt](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 511

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Ministère attributaire :** Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)